



Garantie vêtements réalisés sur mesures

Par **petitecerise**, le **23/03/2008** à **02:05**

Bonjour,rrnrExiste-t-il une garantie pour les vêtements réalisés aux mesures par le biais d'Internet?rrnrJe ne parle pas du délai de rétractation qui ne concerne pas apparemment la réalisation aux mesures d'un vêtement (réponse communiquée par la répression des fraudes).rrnrQuestion plus précise : une personne fait l'acquisition d'un vêtement réalisé pour elle et à ses mesures, 6 mois plus tard elle, elle souhaite des réparations sur l'ouvrage mais sans vouloir payer celles-ci, considérant que cela doit faire partie de la garantie?rnAprès discussions et proposition d'une somme forfaitaire et dérisoire ne couvrant à peine que le matériel pour la réparation, cette personne envoie une LR/AR pour dire qu'il n'est pas question qu'elle régle la réparation et que de plus, c'est du à un travail défectueux.rnEtant entendu, que la personne était très très satisfaite de son acquisition (juillet 2007) et que maintenant, la fabrication serait en cause...rrnrJ'avoue à ma grande honte ne jamais avoir entendu parler de garantie sur les vêtements...rrnrPs: peut-être me suis-je mal exprimée et si besoin, je reviendrais pour d'autres explications.rnrnMerci beaucoup de me répondre,